DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU,

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur

Robert HERRMANN

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur: Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2012/881 - Equipements culturels et muséographie - 3223

Attribution de subventions relatives à la politique

muséographique du Département

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre du soutien aux Centres d'interprétation du patrimoine (CIP), conformément aux tableaux annexés :

- à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, des subventions d'un montant total de 13 890 €, dont 11 721 € pour les dépenses de fonctionnement et 2 169 € pour les dépenses d'investissement ; le versement de ces subventions interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité
- à l'Association des amis de la Maison rurale de l'Outre-Forêt à KUTZENHAUSEN, des subventions d'un montant total de 14 164,87 €, dont 9 985,27 € pour les dépenses de fonctionnement et 4 179,60 € pour les dépenses d'investissement ; le versement de ces subventions interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier, attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

N.B.: M. VONAU ne prend pas part au vote concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des amis de la Maison rurale de l'Outre-Forêt.

Non participation au vote : Monsieur Jean-Laurent VONAU

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-73126-DE-1-1\_0 Acte certifié exécutoire au : 07/12/12